

Garantie Décès et PTIA	En cas de décès ou PTIA de l'adhérent , TERRITORIA Mutuelle verse aux bénéficiaires ou à l'adhérent, un capital correspondant à une année de traitement net et NBI net	0.37 % du TIB + NBI
Garantie Décès et PTIA (Alternative)	En cas de décès ou PTIA de l'adhérent , TERRITORIA Mutuelle verse aux bénéficiaires ou à l'adhérent, un capital correspondant à deux années de traitement net et NBI net	0.71 % du TIB + NBI
Rente Education	En cas de décès ou PTIA de l'adhérent , TERRITORIA Mutuelle verse à chacun de vos enfants à charge, une rente de 10% de votre traitement net et le cas échéant de votre NBI nette	0.17 % du TIB + NBI

Pour les agents ayant retenu la couverture du régime indemnitaire

GARANTIES	PRESTATIONS	TAUX DE COTISATIONS
GARANTIES OBLIGATOIRES		
Garantie incapacité « Maintien de salaire »	En cas de maladie ou d'accident de la vie privée , TERRITORIA Mutuelle complète votre traitement net et le cas échéant votre NBI nette à hauteur de 95% et 45% de votre régime indemnitaire à compter du 90 ^{ème} jour d'arrêt de travail en année glissante	1.41 % du TIB + NBI + RIB
Garantie Invalidité	Si vous devenez invalide et que vous êtes inapte à exercer vos fonctions ou toutes fonctions , TERRITORIA Mutuelle complète, jusqu'à l'âge d'ouverture du droit à une pension de retraite, votre pension d'invalidité par une rente à hauteur de 95% de votre traitement net et le cas échéant votre NBI nette et 45% de votre régime indemnitaire	0.62 % du TIB + NBI + RIB
GARANTIES OPTIONNELLES		
Garantie perte de retraite suite à invalidité	En cas de mise en retraite pour invalidité, vous ne cotisez plus pour votre retraite. Grâce à la garantie « perte de retraite », TERRITORIA MUTUELLE vous verse une rente vous permettant de percevoir 100% de votre retraite	0.75 % du TIB + NBI
Garantie perte de retraite suite à invalidité (Alternative)	En cas de mise en retraite pour invalidité, vous ne cotisez plus pour votre retraite. Grâce à la garantie « perte de retraite », TERRITORIA MUTUELLE vous verse un capital correspondant à 6% de votre traitement brut et NBI brut annuel	0.19 % du TIB + NBI
Garantie Décès et PTIA	En cas de décès ou PTIA de l'adhérent , TERRITORIA Mutuelle verse aux bénéficiaires ou à l'adhérent, un capital correspondant à une année de traitement net et NBI net	0.37 % du TIB + NBI
Garantie Décès et PTIA (Alternative)	En cas de décès ou PTIA de l'adhérent , TERRITORIA Mutuelle verse aux bénéficiaires ou à l'adhérent, un capital correspondant à deux années de traitement net et NBI net	0.71 % du TIB + NBI



13P2580003V00000110408

Rente Education	En cas de décès ou PTIA de l'adhérent , TERRITORIA Mutuelle verse à chacun de vos enfants à charge, une rente de 10% de votre traitement net et le cas échéant de votre NBI nette	0.17 % du TIB + NBI
------------------------	--	-------------------------------

COLLECTIVITE DE + 50AGENTS

Pour les agents n'ayant pas retenu la couverture du régime indemnitaire

GARANTIES	PRESTATIONS	TAUX DE COTISATIONS
GARANTIES OBLIGATOIRES		
Garantie incapacité « Maintien de salaire »	En cas de maladie ou d'accident de la vie privée , TERRITORIA Mutuelle complète votre traitement net et le cas échéant votre NBI nette à hauteur de 95%.	0.98 % du TIB + NBI
Garantie Invalidité	Si vous devenez invalide et que vous êtes inapte à exercer vos fonctions ou toutes fonctions , TERRITORIA Mutuelle complète, jusqu'à l'âge d'ouverture du droit à une pension de retraite, votre pension d'invalidité par une rente à hauteur de 95% de votre traitement net et le cas échéant votre NBI nette	0.61 % du TIB + NBI
GARANTIES OPTIONNELLES		
Garantie perte de retraite suite à invalidité	En cas de mise en retraite pour invalidité, vous ne cotisez plus pour votre retraite. Grâce à la garantie « perte de retraite », TERRITORIA MUTUELLE vous verse une rente vous permettant de percevoir 100% de votre retraite	0.70 % du TIB + NBI
Garantie perte de retraite suite à invalidité (Alternative)	En cas de mise en retraite pour invalidité, vous ne cotisez plus pour votre retraite. Grâce à la garantie « perte de retraite », TERRITORIA MUTUELLE vous verse un capital correspondant à 6% de votre traitement brut et NBI brut annuel	0.18 % du TIB + NBI
Garantie Décès et PTIA	En cas de décès ou PTIA de l'adhérent , TERRITORIA Mutuelle verse aux bénéficiaires ou à l'adhérent, un capital correspondant à une année de traitement net et NBI net	0.36 % du TIB + NBI
Garantie Décès et PTIA (Alternative)	En cas de décès ou PTIA de l'adhérent , TERRITORIA Mutuelle verse aux bénéficiaires ou à l'adhérent, un capital correspondant à deux années de traitement net et NBI net	0.70 % du TIB + NBI
Rente Education	En cas de décès ou PTIA de l'adhérent , TERRITORIA Mutuelle verse à chacun de vos enfants à charge, une rente de 10% de votre traitement net et le cas échéant de votre NBI nette	0.18 % du TIB + NBI



13*2530003*000001105508

Pour les agents ayant retenu la couverture du régime indemnitaire

GARANTIES	PRESTATIONS	TAUX DE COTISATIONS
GARANTIES OBLIGATOIRES		
Garantie incapacité « Maintien de salaire »	En cas de maladie ou d'accident de la vie privée , TERRITORIA Mutuelle complète votre traitement net et le cas échéant votre NBI nette à hauteur de 95% et 45% de votre régime indemnitaire à compter du 90 ^{ème} jour d'arrêt de travail en année glissante	1.05 % du TIB + NBI + RIB
Garantie Invalidité	Si vous devenez invalide et que vous êtes inapte à exercer vos fonctions ou toutes fonctions , TERRITORIA Mutuelle complète, jusqu'à l'âge d'ouverture du droit à une pension de retraite, votre pension d'invalidité par une rente à hauteur de 95% de votre traitement net et le cas échéant votre NBI nette et 45% de votre régime indemnitaire	0.61 % du TIB + NBI + RIB
GARANTIES OPTIONNELLES		
Garantie perte de retraite suite à invalidité	En cas de mise en retraite pour invalidité, vous ne cotisez plus pour votre retraite. Grâce à la garantie « perte de retraite », TERRITORIA MUTUELLE vous verse une rente vous permettant de percevoir 100% de votre retraite	0.70 % du TIB + NBI
Garantie perte de retraite suite à invalidité (Alternative)	En cas de mise en retraite pour invalidité, vous ne cotisez plus pour votre retraite. Grâce à la garantie « perte de retraite », TERRITORIA MUTUELLE vous verse un capital correspondant à 6% de votre traitement brut et NBI brut annuel	0.18 % du TIB + NBI
Garantie Décès et PTIA	En cas de décès ou PTIA de l'adhérent , TERRITORIA Mutuelle verse aux bénéficiaires ou à l'adhérent, un capital correspondant à une année de traitement net et NBI net	0.36 % du TIB + NBI
Garantie Décès et PTIA (Alternative)	En cas de décès ou PTIA de l'adhérent , TERRITORIA Mutuelle verse aux bénéficiaires ou à l'adhérent, un capital correspondant à deux années de traitement net et NBI net	0.70 % du TIB + NBI
Rente Education	En cas de décès ou PTIA de l'adhérent , TERRITORIA Mutuelle verse à chacun de vos enfants à charge, une rente de 10% de votre traitement net et le cas échéant de votre NBI nette	0.18 % du TIB + NBI

Le paiement des nouvelles cotisations vaut acceptation.

Article 3

La Mutuelle informe le Souscripteur des nouveaux taux de cotisations. Il lui revient d'informer ses agents en conséquence.

Article 4

La présente lettre vaut avenant au Contrat collectif prévoyance complémentaire ci-dessus référencé. Les autres dispositions du Contrat demeurent inchangées.

Signature Président du Centre de Gestion :

Signature Autorité Territoriale :

Romain BOUTHIER
 Directeur Distribution
 TERRITORIA MUTUELLE